

# D.E.S.S. en médiation de la musique

FACULTÉ DE MUSIQUE

## Sommaire et particularités

NUMÉRO 2-600-1-3

CYCLE Cycles supérieurs

TITRE D.E.S.S. en médiation de la musique  
OFFICIEL

TYPE Diplôme d'études supérieures spécialisées

CRÉDITS 30 crédits

 Admission à l'automne et à l'hiver

 Cours de jour

 Cours de soir

 Offert au campus de Montréal

 Temps plein

## Personnes-ressources

### INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Michel Duchesneau 514 343-6111, poste:6435  
michel.duchesneau@umontreal.ca

### INFORMATION SUR L'ADMISSION

Véronique Lefebvre 514 343-6111, poste 5897  
veronique.lefebvre.1@umontreal.ca

## Présentation

### Objectifs

Contribuer à la formation des musiciens, des musicologues, des gestionnaires de la musique, entre autres, en matière de médiation de la musique.

#### Objectifs spécifiques du programme :

- 1. Développer une connaissance des dynamiques contemporaines qui régissent les relations entre les publics et les musiciens;
- 2. Développer une connaissance des outils récents en matière de communication du savoir musical dans un contexte de diffusion professionnelle de la musique auprès de publics variés;
- 3. Développer une capacité d'analyse des besoins des ensembles musicaux, des lieux de diffusion ou de toute autre organisation en matière de médiation de la musique;
- 4. Développer une capacité à concevoir et réaliser des outils de médiation de la musique (cahier pédagogique, cycle de conférences, ateliers, animations, capsules audio-visuelles, etc.).

## Cheminements d'études possibles

Certains de nos diplômés de ce programme d'études ont poursuivi leurs études dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Musique	Maîtrise	45 crédits	2-600-1-1	Jour
Musique	Doctorat	90 crédits	3-600-1-2	Jour Soir

**ATTENTION :** La réussite de ce programme ne constitue pas une garantie d'admission au(x) programme(s) ci-dessus. Consultez la page descriptive du programme d'études qui vous intéresse pour connaître les critères d'admissibilité.

## Règlements

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

## 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en médiation de la musique, le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- Être titulaire d'un baccalauréat en musique avec une formation de base en sociomusicologie et/ou une bonne connaissance du fonctionnement du milieu musical professionnel
- OU : être titulaire d'un baccalauréat en sciences humaines (philosophie, sociologie, histoire de l'art, sciences des communications) avec une formation complémentaire en musique (ex. : mineure ou majeure en musique, art et société) et/ou une expérience professionnelle dans le milieu culturel
- OU : professionnel du milieu culturel ayant une formation musicale suffisamment avancée pour pouvoir suivre les cours du programme
- Avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- Rencontrer le comité d'admission en entrevue (le comité d'admission comprendra plusieurs professeurs du secteur musicologie et une personne du milieu professionnel)
- Démontrer d'excellentes capacités rédactionnelles et de communication

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal <https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis>. Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 760/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

À l'issue du processus d'admission, une scolarité complémentaire d'un maximum de 9 crédits ou préparatoire d'un maximum de 27 crédits pourrait être demandée aux étudiants en fonction de leur formation antérieure. Jusqu'à 6 crédits de cours de 1er cycle pourront être intégrés au programme (bloc « Complément de formation »).

### Remarque

La Faculté de musique exige des frais pour l'entrevue ou l'audition. Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin : <https://ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/>

### 1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre de présentation
- Curriculum vitae.

## 2. Scolarité

Le programme peut être suivi à temps plein ou à temps partiel, de jour ou de soir. La scolarité minimale à temps plein est de trois trimestres. La scolarité maximale à temps partiel est de quatre trimestres.

## 3. Transfert

L'étudiant qui a conservé une moyenne d'au moins 3,0 dans les cours du microprogramme de 2e cycle en médiation de la musique peut demander un transfert au D.E.S.S. Les crédits accumulés peuvent être reconnus, en autant que les exigences du D.E.S.S. sont satisfaites.

## Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

### Automne

- **Automne 2023:** Du 15 août 2022 au 1<sup>er</sup> juin 2023
- **Automne 2024:** Du 15 août 2023 au 1<sup>er</sup> février 2024

### Hiver

- **Hiver 2024:** Du 1<sup>er</sup> février 2023 au 1<sup>er</sup> septembre 2023

## Structure du programme (2-600-1-3)

Version 01 (A18)

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

**SEGMENT 70**

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 24 crédits à option, dont 12 crédits attribués à un travail dirigé OU à un stage.

**Bloc 70A**

Obligatoire - 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
MUL 6265	La médiation de la musique	3.0J
MUL 6266	Les publics de la musique	3.0J

**Bloc 70B**

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours et de séminaires de 2e et/ou 3e cycle offerts chaque année par la Faculté de musique. Le choix de cours doit être approuvé par le responsable du programme d'études.

COURS	TITRE	CR.H.
MUS 6107	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son	3.0J

**Bloc 70C**

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0	MUL 3332	Écrire sur la musique	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0J	MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0J
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0J	MUL 3344	Sociomusicologie contemporaine	3.0
MUL 3320X	Enjeux contemporains des musiques du monde	3.0	MUS 2135	Musique, institutions et politiques culturelles	3.0J

**Bloc 70D**

Option - 12 crédits.

COURS	TITRE	CR. H.
MUL 6801	Stage en médiation de la musique	12.0
MUL 6900	Travail dirigé en médiation de la musique	12.0

## Répertoire des thèses et mémoires

## Actualités sur la recherche